



Île de loisirs de Cergy-Pontoise
Syndicat Mixte d'Études, d'Aménagement et de Gestion
Rue des étangs – CS 70001 - 95001 Cergy Pontoise Cedex
Tél. : 01 30 30 21 55 – Fax : 01 30 30 87 95
contact@cergy-pontoise.iledeloisirs.fr
www.cergy-pontoise.iledeloisirs.fr

Envoyé en préfecture le 28/06/2024
Reçu en préfecture le 28/06/2024
Publié le 28/06/2024
ID : 095-259500627-20240625-D2024_024-DE



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 25 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 juin à 10h00, le comité syndical, légalement convoqué le 11 juin 2024, s'est réuni en plusieurs lieux sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT.

Présents : Thibault HUMBERT, Sylvie COUCHOT, Benjamin CHKROUN, Anne FROMENTEIL, Gilles LE CAM, Alexandre PUEYO, France-Lise VALIER.

Absent excusé : Hervé FLORCZAK, Rachid TEMAL.

Absents non excusés : Malika YEBDRI, Cécilia TOUNGSI-SIMO, Ramzi ZINAOUI.

DELIBERATION 2024-024

Objet : Demande de subvention à la Région Ile de France pour la sécurisation de la station de pompage au centre balnéaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la création du Syndicat Mixte d'Études d'Aménagement et de Gestion de l'île de Loisirs de Cergy-Pontoise le 1^{er} octobre 1974,

Vu le montant des travaux de sécurisation de la station de pompage au centre balnéaire, estimé à 15 000 euros TTC,

Vu que la vanne actuelle est fuyarde, représentant un risque majeur pour la sécurité sur site non seulement pour les agents intervenants mais aussi pour le fonctionnement de la station de pompage,

Considérant la nécessité de créer une vanne guillotine, essentielle pour la gestion des fluides et rendant plus sûr et plus performant le système de la station de pompage,

Le comité syndical,

Sur la proposition du Président Monsieur Thibault HUMBERT et le rapport présenté par Monsieur le Président.

APRES EN AVOIR DELIBERE, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le projet de travaux pour la sécurisation de la station de pompage au centre balnéaire, pour un montant de 15 000,00€ TTC,

AUTORISE le Président à solliciter les subventions de la Région Ile de France correspondante,



SOLLICITE de la Région Ile de France l'autorisation de démarrage des travaux anticipée.

Le Président



de Loisirs

Cergy-Pontoise



Thibault HUMBERT